

# palatin

immobilier

VENTE HABITATION TTC charge acquéreur	
< 50 000 €	10 % (minimum de 2 000 €)
50 000 € à 100 000 €	8 %
101 000 € à 200 000 €	7 %
201 000 € à 500 000 €	6 %
501 000 € à 1 000 000 €	5 %
> 1 000 000 €	4,5 %

VENTE TERRAINS (TTC)	
Sur toutes les transactions	10 %
VENTE PROFESSIONNEL (HT)	
Sur toutes les transactions	10 %

LOCATION HABITATION (TTC)	
honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail <i>(plafonnés à 8€/m<sup>2</sup>, 10€/m<sup>2</sup> en zone tendue)</i>	
Locataire : 8 % du loyer annuel (hors charges)	Bailleur : 8 % du loyer annuel (hors charges)
Les honoraires d'état des lieux d'entrée	
Locataire : 3 € / m <sup>2</sup>	Bailleur : 3 € / m <sup>2</sup>

LOC.PROFESSIONNEL (HT)	
	20 % du loyer annuel

DIAGNOSTICS OFFERTS	
Les diagnostics peuvent être remboursés lors de la signature chez le notaire pour un mandat exclusif vendu par nos soins.	